



Location chambre chez l'habitant

Par **guilt**, le **02/09/2022** à **21:04**

Bonjour

Je souhaite louer une chambre meublée mansardée à des étudiants dans mon habitation principale ou j'habite.

J'ai quelques questions fiscales n'y connaissant rien et voulant respecter les règles fiscales.

La chambre

Elle fait 15 m² mais seulement 8m² hauteur plafond supérieure 1m80 et 2m² hauteur plafond supérieure à 2m20. Elle n'a pas de fenêtre mais dispose d'un grand velux

J'ai vu sur plusieurs forum qu'on indique qu'on est exonéré d'impôts si les loyers annuels ne dépassent pas 190 euros par m² en Île-de-France.

Si je loue la chambre, quel est le montant du loyer mensuel qui me permettra d'être exonéré ?

190*15m²

190*8m²

190*2m²

Sinon, je comptais louer la chambre 350 euros par mois toutes charges comprises (Eau, Electricité, Internet).

j'aurais donc un revenu de $350 \times 12 = 4200$ euros. Quel justificatifs et dans quelle rubrique de la déclaration revenus indiquer ce revenus ?

Je compte passer par uen association qui "gère" les cohabitataiosn intergénérationnelles. Ca sera à eux de faire déclaration ou moi ?

A quel montant d'impôts supplémentaire m'attendre ?

Désolé de vous faire jouer les conseillers fiscaux :)

Cordialement